

FICHE D'INFORMATION SUR LES DONNEES RECUEILLIES

ENQUÊTE NOYADES 2018 DU 1^{er} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2018

PRÉSENTATION

Une enquête sur les noyades, justifiée par l'intérêt public, est organisée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2018 par Santé publique France*, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère des Sports et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

OBJECTIF

Son objectif est de décrire les noyades survenues en France au cours des mois d'été 2018, pour guider les actions de prévention et de réglementation : recenser le nombre de noyés en tous lieux, décrire les caractéristiques des victimes (âge, sexe, etc.), les circonstances de survenue et les suites des noyades.

DÉROULEMENT

Pour toutes les noyades prises en charge par les secours organisés, suivies d'une hospitalisation ou d'un décès, un questionnaire devra être complété. Afin de faciliter la collecte des informations sur le devenir des victimes après leur hospitalisation, des données indirectement identifiantes (notamment les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom) sur la personne concernée sont temporairement recueillies.

Ces informations, recueillies et transmises par les équipes d'intervention et de secours, sont confidentielles et strictement réservées à l'usage de la Direction des maladies non Transmissibles et des Traumatismes de Santé publique France, et de la société Ipsos à laquelle Santé publique France a confié la collecte des données.

Les données permettant d'identifier les personnes concernées par cette enquête sont supprimées après consolidation des bases de données et au plus tard en mars 2019. À cette date, les données sont conservées sous une forme préservant la vie privée de ces personnes et ne permettant plus l'exercice de leurs droits d'accès, d'opposition, de limitation, d'effacement et de rectification, Santé publique France n'étant plus en mesure de s'assurer de leur identité**. Les bases de données consolidées de l'enquête sont conservées pendant 20 ans pour permettre une comparaison avec les données des enquêtes NOYADES précédentes et à venir.

En cas de litiges, la personne concernée peut adresser une réclamation à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Pour plus d'information sur le traitement de données mis en œuvre et sur l'exercice des droits des personnes concernées, vous pouvez vous connecter sur <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades> ou contacter le délégué à la protection des données personnelles en écrivant à dpo@santepubliquefrance.fr.

*Santé publique France est un établissement public administratif chargé de la surveillance de l'état de santé de la population française (article L. 1413-1 du code de la santé publique).

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/67), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant et limiter le traitement des données la concernant, sur justification de son identité, en s'adressant à **Santé publique France, Direction des Maladies non transmissibles et des Traumatismes, Unité Pathologies, Populations et Traumatismes, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex
Téléphone : 01 41 79 57 33 - Email : dmntt-trauma@santepubliquefrance.fr.

Le droit d'opposition au traitement des données est exercable selon les mêmes modalités.